



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 17 FÉVRIER 2026 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public - Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 5 février 2026.
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 22 et 29 janvier ainsi que du 12 février 2026

2. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du Règlement no 0280-174 modifiant le Règlement no 0280-000 concernant la circulation et le stationnement
 - *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 117 intitulé « Disposition générale »*
 - *Modification de l'article 120 intitulé « Stationnement tarifé »*
 - *Modification de l'article 121 intitulé « Stationnements municipaux »*
 - *Modification de l'article 128 intitulé « Pénalités »*
 - *Districts; Tous*
- 2.2 Adoption du Règlement no 0280-175 modifiant le Règlement no 0280-000 concernant la circulation et le stationnement
 - *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 120 intitulé « Stationnement tarifé » - Comme le Cégep utilise des bornes de paiement émettant un reçu à déposer dans le véhicule, il est nécessaire d'ajouter dans la réglementation une disposition prévoyant les règles à ce sujet*
 - *District : 6*
- 2.3 Adoption du Règlement no 0355-002 modifiant le Règlement no 0355-000 sur les permis et certificats
 - *Amendement au règlement*
 - *Règlement n'est pas soumis à une consultation publique*
 - *Afin d'exiger une étude de circulation pour les projets bénéficiant du zonage incitatif*
 - *Districts : Tous*
- 2.4 Adoption du Règlement no 0847-009 modifiant le Règlement no 0847-000 sur la rémunération des membres du conseil municipal
 - *Amendement au règlement*

- *Modification des articles 1, 2 et 3 – Pour adapter la rémunération au mandat actuel – Rétroactif au 1^{er} janvier 2026*
 - *Districts : Tous*
- 2.5 Adoption du Règlement no 0876-001 modifiant le Règlement d'emprunt no 0876-000 décrétant des travaux de réhabilitation et d'accroissement de la capacité des postes de suppression De Martigny, Eaux Vives et Quintin ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 3 - Afin d'y affecter un montant de 225 000 \$ provenant du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 0967-000*
 - *100 % réseau aqueduc*
 - *20 ans*
- 2.6 Adoption du Règlement no 0904-014 modifiant le Règlement no 0904-000 sur l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 8.12 intitulé « Branchement de services d'aqueduc non utilisés »*
 - *Ajout de l'article 8.14 intitulé « Branchement à une conduite d'eau potable en béton à cylindre d'acier existante d'un diamètre supérieur ou égal à 450 mm »*
 - *Modification de l'article 14.1 intitulé « Conduite de gicleurs »*
 - *Modification de l'article 16.2.5 intitulé « Entrée en dépression »*
 - *District : Tous*
- 2.7 Adoption du Règlement no 0906-002 modifiant le Règlement no 0906-000 sur les animaux et l'encadrement des chiens et des chats
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 44 intitulé « Chiens dangereux » - Retirer les races spécifiques*
 - *Districts : Tous*
- 2.8 Adoption du Règlement d'emprunt parapluie no 1026-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de maintien d'actifs dans les espaces verts, les parcs ainsi que les plateaux sportifs et récréatifs à divers endroits de la Ville ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Afin de réaliser des travaux de maintiens d'actifs dans divers parcs, selon les dépenses prévues au PTI*
 - *100 % à l'ensemble*
 - *20 ans*
 - *Districts : Tous*
- 2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Projet de Règlement no PR-1015-001 modifiant le Règlement no 1015-000 sur le marché public et abrogeant le Règlement no 0448-000
- *Amendement au règlement*
 - *Modification du titre afin de retirer « et abrogeant le Règlement no 0448-000 »*
 - *Modification de l'article 1 par l'ajout au premier alinéa des paragraphes « d et e »*
 - *Ajout de l'article 3.1*
 - *Ajout de l'article 7.1*
 - *Restructuration de l'article 16*
 - *Ajout de l'article 27.1*
- 2.10 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt no PR-1033-000 décrétant des travaux de reconstructions des passages à niveau sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland Est et la 9^e Rue (VP 2026-8) ainsi qu'un emprunt de 3 190 000 \$
- *Nouveau règlement*
 - *Afin de réaliser des travaux de reconstructions des passages à niveau sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland est et la 9^e rue*
 - *100 % à l'ensemble*
 - *20 ans*
 - *Districts : 6 et 8*
- 3. ZONAGE**
- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 février 2026
- *1 certificat*
- 3.2 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20220 - rue des Monts - Lot 6 551 518 du cadastre du Québec

- *Visant la distance minimale requise entre deux bâtiments pour la construction de maisons contiguës faisant partie d'un projet intégré*
 - *District : 4*
- 3.3 Adoption avec modification du Règlement no 0351-005 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage
- *Amendement au règlement*
 - *Visé à corriger certaines grilles des spécifications et à apporter des ajustements à plusieurs articles, pour une meilleure compréhension et application réglementaire. Les modifications portent, entre autres, sur les usages permis dans certaines zones, les matériaux de revêtement extérieur autorisés, l'aménagement des aires de stationnement, les espaces de rangement fermés, les escaliers extérieurs et les galeries, les constructions et équipements accessoires, notamment pour la gestion des matières résiduelles, l'aménagement de terrain, l'affichage et les hauteurs au rez-de-chaussée*
 - *Districts : Tous*
- 3.4 Adoption du Règlement no 0365-001 modifiant le Règlement no 0365-000 sur le zonage incitatif
- *Amendement au règlement*
 - *Visé à augmenter à 20 % la prestation minimale de logement abordable pour bénéficier d'une norme de remplacement dans le cadre d'une demande déposée en vertu du Règlement numéro 0365-000 sur le zonage incitatif, alléger la liste des documents requis, redéfinir certains paramètres d'évaluation des demandes, clarifier la procédure de délivrance des permis de construction ainsi que les recours pénaux possibles*
 - *Districts : Tous*
- 3.5 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20205 - 471, rue des Monts – Lot 6 472 332 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation jumelée*
 - *District : 4*
- 3.6 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20206 - 473, rue des Monts – Lot 6 472 333 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation jumelée*
 - *District : 4*
- 3.7 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20207 - 475, rue des Monts – Lot 6 472 334 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation jumelée*
 - *District : 4*
- 3.8 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20208 - 477, rue des Monts – Lot 6 472 335 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation jumelée*
 - *District : 4*
- 3.9 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20210 - 224, rue des Méandres – Lot 6 253 824 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation unifamiliale dans le Domaine des Draveurs afin de permettre l'utilisation de bois d'ingénierie, conformément au PIIA déjà approuvé. Le matériau, auparavant permis, n'est plus conforme au règlement actuel, en attendant l'adoption d'une modification réglementaire qui le réautoriserait*
 - *District : 2*
- 3.10 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20215 - 191, rue des Méandres – Lot 6 253 853 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation unifamiliale dans le Domaine des Draveurs afin de permettre l'utilisation de bois d'ingénierie, conformément au PIIA déjà approuvé. Le matériau, auparavant permis, n'est plus conforme au règlement actuel, en attendant l'adoption d'une modification réglementaire qui le réautoriserait*
 - *District : 2*
- 3.11 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20219 - 200, rue des Méandres – Lot 6 253 819 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'une habitation unifamiliale dans le Domaine des Draveurs afin de permettre l'utilisation de bois d'ingénierie, conformément au PIIA déjà approuvé. Le matériau, auparavant permis, n'est plus conforme au règlement actuel, en attendant l'adoption d'une modification réglementaire qui le réautoriserait*
 - *District : 2*
- 3.12 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20222 - 228, rue des Méandres – Lot 6 253 825 du cadastre du Québec

- *Visant la construction d'une habitation unifamiliale dans le Domaine des Draveurs afin de permettre l'utilisation de bois d'ingénierie, conformément au PIIA déjà approuvé. Le matériau, auparavant permis, n'est plus conforme au règlement actuel, en attendant l'adoption d'une modification réglementaire qui le réautoriserait*
 - *District : 2*
- 3.13 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20223 - Rue Précourt - Lot 6 644 023 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser cinq entrées de véhicules dans un projet d'habitation multifamiliale juxtaposée, alors que la réglementation n'en permet que deux. Elle est également liée à une demande de PIIA présentement en attente d'approbation*
 - *District : 10*
- 3.14 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20229 - 2031, boulevard du Curé-Labelle - Lots 4 035 001 et 4 034 999 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser l'ajout d'un service au volant en complément de l'usage principal du site*
 - *District : 2*
- 3.15 Demande d'usage conditionnel UC-2025-20213 - 258 à 260, rue Labelle – Lots 2 140 145 et 2 141 550 du cadastre du Québec
- *Visant à réduire la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être occupée par un usage autre que résidentiel, dans le cadre d'un projet de bâtiment mixte comprenant environ 97 logements répartis sur huit étages*
 - *District : 6*
- 3.16 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20204 - 205, rue Maisonneuve - Lot 6 647 704 du cadastre du Québec
- *Visant la largeur de l'entrée charretière, qui serait plus large que la largeur maximale normalement autorisée par la réglementation*
 - *District : 10*
- 3.17 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20212 - 258 à 260, rue Labelle - Lots 2 140 145 et 2 141 550 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser la construction d'un bâtiment à usage mixte d'environ 97 logements sur huit étages, incluant un stationnement souterrain*
 - *District : 6*
- 3.18 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20161 - 103, rue Monique-Harvey - Lot 6 526 330 du cadastre du Québec
- *Visant à permettre l'ajout de sept branchements aéro-souterrains. Un branchement aéro-souterrain est une installation qui relie un bâtiment au réseau électrique à partir d'un poteau, avec une portion aérienne et une portion enfouie sous terre.*
 - *District : 10*
- 3.19 Demande d'usage conditionnel UC-2025-20186 - 2031, boulevard du Curé-Labelle - Lots 4 035 001 et 4 034 999 du cadastre du Québec
-
- 3.20 Demande d'usage conditionnel UC-2025-20193 - 52, rue Forget - Lot 4 033 562 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser d'un usage conditionnel afin de permettre l'implantation d'une habitation collective de type résidence pour personnes âgées autonomes, comportant six chambres*
 - *District : 2*
- 4. DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION**
- 4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20170 - Rue Précourt - Lot 6 644 023 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de construction d'une habitation multifamiliale juxtaposée de cinq logements, lequel est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Quartier Univa*
 - *District : 10*
- 4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20195 - 185, rue Josée - Lot 4 033 673 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser d'un projet de construction de deux habitations multifamiliales réalisées sur un même terrain, dans le cadre d'un projet intégré. Le projet prévoit la construction d'un premier bâtiment comportant huit logements et d'un second bâtiment comportant douze logements*
 - *District : 3*

- 4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20214 - 191, rue des Méandres - Lot 6 253 853 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de construction d'une habitation unifamiliale, lequel est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur du Domaine des Draveurs.*
 - *District : 2*
- 4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20218 - 200, rue des Méandres - Lot 6 253 819 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de construction d'une habitation unifamiliale, lequel est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur du Domaine des Draveurs.*
 - *District : 2*
- 4.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20221 - 228, rue des Méandres - Lot 6 253 825 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de construction d'une habitation unifamiliale, lequel est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur du Domaine des Draveurs.*
 - *District : 2*
- 4.6 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20224 - 355, place du Curé-Labelle - Lots 3 519 475 et 3 513 630 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de réaménagement de la cour anglaise de la Cathédrale de Saint-Jérôme, assujéti au PIIA du centre-ville. Elle fait suite à une demande antérieure, les travaux prévus s'étant révélés contraignants et nécessitant une nouvelle présentation*
 - *District : 6*
- 4.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20225 - 1045, rue de l'Oiselet - Lot 4 090 656 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser un projet de construction d'une habitation unifamiliale, lequel est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Boisé du Golf*
 - *District : 12*
- 4.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20209 - 258 à 260, rue Labelle - Lots 2 140 145 et 2 141 550 du cadastre du Québec

5. PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt - Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Janvier 2026
- 5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir – Janvier 2026
- 5.3 Plan directeur de stationnement - Affectation de l'excédent affecté – Mobilité
- *Transfert budgétaire de 200 00 \$*

6. ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Adjudication de contrat - Contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et de devis ainsi que de surveillance pour divers projets d'infrastructures municipales (projet : 2025-47) – 2025-VSJ-259
- 6.2 Adjudication de contrat - Service d'entretien ménager des bâtiments de la Ville pour 2026-2031, incluant deux années d'option – No 2025-VSJ 293

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Entente de collaboration 2026-2027 entre l'École des entrepreneurs du Québec et la Ville de Saint-Jérôme
- *Visé à renforcer l'attractivité du territoire, soutenir l'écosystème entrepreneurial de Saint-Jérôme et offrir des outils additionnels aux entreprises*
 - *L'entente de collaboration se termine le 31 mars 2027*
- 7.2 Entente intermunicipale de l'entraide relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres entre la Ville de Saint-Jérôme et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

- *Entente mutuelle sur le partage de leur force opérationnelle et organisationnelle en cas de besoin, et ce, à un coût déterminé par celle-ci, en favorisant ainsi une économie d'échelle*
- 7.3 **Modification - Plan d'organisation policière (POP)**
- *Modification du plan d'organisation policière à la suite des recommandations du ministère de la Sécurité publique*
- 7.4 **Promesse de cession d'une partie du lot 6 512 508 du cadastre du Québec – Hébergement d'urgence Terrebonne et affectation de l'excédent accumulé non affecté pour couvrir les dépenses assumées par la Ville liées au Projet Hutte 2**
- *Vise à permettre à l'organisme Hébergement d'urgence Terrebonne de réaliser un projet d'immeuble multifamilial de 60 logements abordables destinés à prévenir l'itinérance et à répondre aux besoins en habitation de la communauté, dans un contexte de faible taux de vacance locative*
- 7.5 **Nominations - Comité de toponymie - Présidence et Vice-présidence**
- *Nomination de Joanie Mathieu à titre de présidente du comité*
 - *Nomination de Paula Gonzalves à titre de vice-présidente du comité*
- 7.6 **Addenda no 2 au bail commercial entre la Ville de Saint-Jérôme et l'Université du Québec en Outaouais - 5, rue Saint-Joseph, lots nos 6 391 033, 2 353 334 et 2 354 430 du cadastre du Québec**
- *Prolongation du bail jusqu'au 30 juin 2031*
- 7.7 **Protocole d'entente avec le promoteur « Hébergement d'urgence Terrebonne » - Projet « La Hutte 2 » Travaux de déplacement d'une conduite pluviale municipale sur un terrain appartenant à la Ville (PR 2023-32)**
- *Protocole pour déplacer une conduite pluviale et construire 60 logements abordables pour personnes à risque d'itinérance, rue Labelle (906-920)*
- 7.8 **Entente de partenariat – Sommet Énergie & Transport 2026**
- *Événement porteur, qui contribuera à positionner Saint-Jérôme comme un pôle d'innovation en matière d'électrification des transports et à favoriser le développement de collaborations interrégionales.*
- 7.9 **Dépôt - Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Saint-Jérôme**
- 7.10 **Entente intermunicipale de l'entraide relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres entre la Ville de Saint-Jérôme et la Municipalité de Morin-Heights**
- *Entente mutuelle sur le partage de leur force opérationnelle et organisationnelle en cas de besoin, et ce, à un coût déterminé par celle-ci, en favorisant ainsi une économie d'échelle*
- 7.11 **Désignation d'un célébrant pour un mariage civil**
- *Désignation de Monsieur Rémi Barbeau pour une célébration à venir*
- 8. RESSOURCES HUMAINES**
- 8.1 **Remerciements aux membres sortants du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme**
- 8.2 **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE**
- 9.1 **Public - Seconde période de questions**
- 9.2 **Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil**
- 9.3 **Parole au conseil**
- 9.4 **Levée de l'assemblée**

Prochaine séance ordinaire : Le 17 mars 2026